

1 place de la Gare 77170 Brie-Comte-Robert

2:01 60 62 15 81

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

N° 75-2023

Objet : ZAC du Noyer aux Perdrix - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1523-2,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L300-5.

Vu la délibération N° 3-2011 du Conseil communautaire en date du 25 janvier 2011 approuvant le transfert de la convention publique d'aménagement du 03 juillet 2002 signée entre la commune de Servon et l'AFTRP à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu la délibération N° 4-2011 du Conseil communautaire en date du 25 janvier 2011 portant approbation du dossier de réalisation de la ZAC du Noyer aux Perdrix située sur la commune de Servon,

Vu le décret ministériel du 05 août 2015 transformant l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) en Grand Paris Aménagement,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que les documents produits par Grand Paris Aménagement retracent de façon sincère, les actions réalisées au cours de l'année 2022 et établissent un état actualisé des dépenses et recettes de l'opération,

Le Conseil communautaire,

Article unique : Prend acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2022 annexé à la présente délibération, présenté par Grand Paris Aménagement dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Noyer aux Perdrix sur la commune de Servon.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 23 novembre 2023.

Le Président,

Jean LAVIOLETTE

Accusé de réception en préfecture 077-247700644-20231122-75-2023_Del-DE Date de télétransmission : 24/11/2023 Date de réception préfecture : 24/11/2023



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare 77170 Brie-Comte-Robert

2:01 60 62 15 81

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quinze novembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, BOYER (arrivée avant le vote de la délibération N° 72-2023), FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, SAUVIGNON et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFSY.

Etaient représentés :

Madame MERIAUX pouvoir à Madame SAUVIGNON. Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA. Madame SANTIN pouvoir à Monsieur SERGEANT.

Etaient absents excusés :

Mesdames GONZAGUE et VINIT.
Monsieur COULUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : 30

Membres en exercice: 30

Membres présents : **23** (de la délibération N° 64-2023 à la délibération N° 71-2023) puis **24** (de la délibération N° 72-2023 à la délibération N° 77-2023).

Membres excusés et représentés : 3

Membres absents non représentés : **4** (de la délibération N° 64-2023 à la délibération N° 71-2023) puis **3** (de la délibération N° 72-2023 à la délibération N° 77-2023)

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 20 septembre 2023.